

SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRÔNE

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de M. Ilsley, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'hon. R. B. BENNETT (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, il n'est pas difficile de se conformer aux vieilles traditions parlementaires en félicitant les honorables députés qui ont si bien parlé vendredi dernier. Leurs discours dans lesquels ils ont proposé de voter une adresse en réponse au discours du trône sont dignes de remarque. Notre honorable collègue de Hants-King (M. Ilsley) et moi sommes diplômés de la même école de droit et, à ce titre, je suis naturellement fier de son succès de vendredi dernier. L'honorable député de Provencher (M. Beaubien), qui a été élu par acclamation, était ainsi dans la posture d'un député qui, avec sa faculté d'adaptation, se serait trouvé très à l'aise en faisant avec beaucoup de sérénité le même discours de ce côté-ci de la Chambre, si les hasards de la guerre l'eussent permis.

On aura peine à me croire, mais j'étais si ému, jeudi dernier, que j'ai oublié, à mon grand regret, de remercier notre honorable collègue d'Acadia (M. Gardiner) pour les remarques très aimables qu'il a faites ici même au sujet de mon élection au poste que j'occupe actuellement. Je tiens dès maintenant à le remercier, ainsi que ses collègues, de leurs aimables compliments et surtout de cet espoir qu'il a formulé, à savoir que je puisse m'acquitter de cette tâche difficile d'une manière satisfaisante pour le pays en général.

Il semble que dans toutes les assemblées comme celle-ci il doive y avoir de la peine en même temps que de la joie. Les dépêches, ce matin, nous ont appris la triste nouvelle de la mort de celui qui, pendant une grande partie de la guerre, fut le commandant en chef des armées britanniques. Nous en sommes tous affligés. Lord Haig fut un si grand homme, il fit preuve de tant de courage, ses efforts furent si persistants et ses actes si remarquables que sa mort a causé beaucoup de peine même dans un pays comme le nôtre. Je suis sûr que, dans toutes les réunions qui pourront avoir lieu dans ce pays qui a envoyé tant d'hommes dans la grande guerre, on manifesterait une profonde sympathie pour la veuve et les enfants qui lui survivent, en même temps qu'un sentiment de fierté à l'idée que l'empire a produit un si grand soldat à l'heure critique.

Mais le discours avec lequel il a plu au représentant de Sa Majesté de se présenter de-

vant ce Parlement est plus remarquable par ce qu'il dit que par ce qu'il ne dit pas. J'imagine que le premier ministre éprouve peut-être quelque satisfaction, car il en a conclu que si le pays a si bien prospéré sans qu'il fit rien lui-même, il est désirable de continuer cette inaction dans l'avenir comme dans le passé. J'imagine qu'une telle pensée a dû lui venir à l'esprit, ainsi qu'à l'esprit du ministre de l'Immigration (l'hon. M. Forke), lors de la préparation du discours. Quoi qu'il en soit, le discours suffit pour le but que j'ai en vue parce qu'il nous permet d'examiner les affaires de ce pays à trois points de vue; et aucun discours du trône ne sera complet dorénavant—au fait, c'est le cas depuis plusieurs années—à moins qu'il ne traite les affaires du Canada sous trois aspects, c'est-à-dire au point de vue intérieur, au point de vue de nos relations impériales et au point de vue international. C'est donc avec ces trois divisions à l'esprit que j'entreprendrai d'attirer l'attention sur le discours.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire allusion aux parties du discours qui traitent du soixantenaire de la Confédération et des réjouissances auquel il a donné lieu. Mon très honorable ami verra, comme nous tous, que c'est une excellente chose de se complaire dans le rayonnement de la gloire des grands; mais il est quelquefois nécessaire de sortir de l'ombre qu'elle projette.

L'hon. M. LAPOINTE: Très bien, très bien.

L'hon. M. BENNETT: Je suis content que le ministre de la Justice approuve cette remarque, car tout à l'heure je vais lui demander de faire absolument ce qu'il prétend approuver.

Si un examen du passé nous apporte une grande joie, comme elle le fait, et une satisfaction aussi, il nous fait penser aussi aux obligations du présent et aux devoirs et aux responsabilités de l'avenir. Je suis bien certain que mon très honorable ami a dû, plusieurs fois, au cours de l'année écoulée et les réjouissances auxquelles nous avons pris part, essayer de se souvenir qu'il est le premier ministre du Canada et non pas le chef d'un parti; mais j'avoue que j'ai trouvé un peu difficile de suivre son raisonnement lorsqu'il a fait une déclaration au sujet de notre statut—et je crois que le compte rendu dans les journaux a dû être inexact—relativement à la visite au Canada de Leurs Altesses royales le prince de Galles et le prince George ainsi que du premier ministre de la Grande-Bretagne, M. Baldwin. Si ma mémoire est fidèle, l'héritier du trône a posé la pierre angulaire de l'ancien édifice situé sur cet emplacement, et il n'a pas trouvé difficile de visiter ce pays, nonobstant le statut du Canada de l'époque. En outre, si ma mémoire est bonne, le lord chancelier d'Angleterre, gardien